Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/1872

5.7.2024

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2024/1872 DE LA COMMISSION

du 1er juillet 2024

modifiant les normes techniques d'exécution définies dans le règlement d'exécution (UE) 2016/1799 en ce qui concerne les tableaux de correspondance entre les évaluations du risque de crédit effectuées par les organismes externes d'évaluation du crédit et les échelons de qualité de crédit prévus dans le règlement (UE) nº 575/2013 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et modifiant le règlement (UE) nº 648/2012 ([1]), et notamment son article 136, paragraphe 1, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Le règlement d'exécution (UE) 2016/1799 de la Commission ([2]) précise dans son annexe III la correspondance entre les évaluations de crédit pertinentes émises par les organismes externes d'évaluation du crédit (ci-après les «OEEC») et les échelons de qualité de crédit prévus à la troisième partie, titre II, chapitre 2, section 2, du règlement (UE) nº 575/2013 («mise en correspondance»).

(2) Depuis les dernières modifications apportées par le règlement d'exécution (UE) 2021/2005 de la Commission ([3]), les facteurs quantitatifs et qualitatifs sur lesquels reposent certaines évaluations de crédit mises en correspondance à l'annexe III du règlement d'exécution (UE) 2016/1799 ont changé en raison des informations quantitatives supplémentaires collectées et des évolutions qualitatives enregistrées par certains OEEC. En outre, certains OEEC ont étendu leurs évaluations de crédit à de nouveaux segments de marché, donnant ainsi naissance à de nouvelles échelles et de nouveaux types de notation. Il est donc nécessaire d'actualiser les mises en correspondance pour les OEEC concernés.

(3) Depuis l'adoption du règlement d'exécution (UE) 2021/2005, trois OEEC pour lesquels le règlement d'exécution (UE) 2016/1799 établissait une mise en correspondance se sont vu retirer leur enregistrement. Étant donné que l'article 136, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 575/2013 exige une mise en correspondance pour tous les OEEC, il convient de modifier le règlement d'exécution (UE) 2016/1799 afin de supprimer la mise en correspondance pour les OEEC auxquels l'enregistrement a été retiré.

(4) Deux OEEC enregistrés conformément aux articles 14 à 18 du règlement (CE) nº 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil ([4]), et pour lesquels le règlement d'exécution (UE) 2016/1799 établissait une mise en correspondance, ont changé de nom, et un OEEC enregistré a modifié les symboles utilisés pour représenter les catégories de notation de ses échelles de notation. Il est donc nécessaire de modifier la mise en correspondance pour ces OEEC, afin de tenir compte de ces changements de nom, ainsi que des symboles à présent utilisés par le troisième OEEC.

(5) Il convient donc de modifier le règlement d'exécution (UE) 2016/1799 en conséquence.

([1]) JO L 176 du 27.6.2013, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2013/575/oj.

([2]) Règlement d'exécution (UE) 2016/1799 de la Commission du 7 octobre 2016 définissant des normes techniques d'exécution relatives à la mise en correspondance des évaluations de crédit établies par les organismes externes d'évaluation du crédit pour le risque de crédit en vertu de l'article 136, paragraphe 1, et de l'article 136, paragraphe 3, du règlement (UE) nº 575/2013 du Parlement européen et du Conseil (JO L 275 du 12.10.2016, p. 3, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2016/1799/oj).

([3]) Règlement d'exécution (UE) 2021/2005 de la Commission du 16 novembre 2021 définissant des normes techniques d'exécution modifiant le règlement d'exécution (UE) 2016/1799 en ce qui concerne les tableaux de correspondance entre les évaluations du risque de crédit effectuées par les organismes externes d'évaluation du crédit et les échelons de qualité du crédit prévus dans le règlement (UE) nº 575/2013 du Parlement européen et du Conseil (JO L 407 du 17.11.2021, p. 10, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2021/2005/oj).

([4]) Règlement (CE) nº 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 sur les agences de notation de crédit (JO L 302 du 17.11.2009, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2009/1060/oj).

(6) Le présent règlement se fonde sur le projet de normes techniques d'exécution soumis à la Commission par les autorités européennes de surveillance.

(7) Le comité mixte des autorités européennes de surveillance visé à l'article 54 du règlement (UE) nº 1093/2010 du Parlement européen et du Conseil ([5]), à l'article 54 du règlement (UE) nº 1094/2010 du Parlement européen et du Conseil ([6]) et à l'article 54 du règlement (UE) nº 1095/2010 du Parlement européen et du Conseil ([7]) a procédé à des consultations publiques ouvertes sur le projet de normes techniques d'exécution sur lequel se fonde le présent règlement, analysé les coûts et avantages potentiels qu'il implique et sollicité l'avis du groupe des parties intéressées au secteur bancaire, du groupe des parties intéressées à l'assurance et la réassurance et du groupe des parties intéressées au secteur financier institués, respectivement, par l'article 37 de chacun desdits règlements,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Le règlement d'exécution (UE) 2016/1799 est modifié comme suit:

L'annexe III est remplacée par le texte figurant à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 1er juillet 2024.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

([5]) Règlement (UE) nº 1093/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne), modifiant la décision nº 716/2009/CE et abrogeant la décision 2009/78/CE de la Commission (JO L 331 du 15.12.2010, p. 12, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2010/1093/oj).

([6]) Règlement (UE) nº 1094/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles), modifiant la décision nº 716/2009/CE et abrogeant la décision 2009/79/CE de la Commission (JO L 331 du 15.12.2010, p. 48, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2010/1094/oj).

([7]) Règlement (UE) nº 1095/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers), modifiant la décision nº 716/2009/CE et abrogeant la décision 2009/77/CE de la Commission (JO L 331 du 15.12.2010, p. 84, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2010/1095/oj).

ANNEXE

«ANNEXE III

TABLEAUX DE CORRESPONDANCE AUX FINS DE L'ARTICLE 16

Échelon de qualité de crédit	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
A.M. Best (EU) Rating Services B.V.						
Échelle de notation de crédit des émetteurs à long terme	aaa, aa+, aa, aa-	a+, a, a-	bbb+, bbb, bbb-	bb+, bb, bb-	b+, b, b-	ccc+, ccc, ccc-, cc, c, d, e, f, s
Échelle de notation des émissions à long terme	aaa, aa+, aa, aa-	a+, a, a-	bbb+, bbb, bbb-	bb+, bb, bb-	b+, b, b-	ccc+, ccc, ccc-, cc, c, d, s
Échelle de notation de la solidité financière	A++, A+	A, A-	B++, B+	B, B-	C++, C+	C, C-, D, E, F, S
Échelle de notation des émetteurs à court terme	AMB-1+	AMB-1-	AMB-2, AMB-3	AMB- 4, d, e, f, s		
Échelle de notation des émissions à court terme	AMB-1+	AMB-1-	AMB-2, AMB-3	AMB- 4, d, s		
ARC Ratings S.A.						
Échelle de notation des émetteurs à moyen et à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
Échelle de notation des émissions à moyen et à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
Échelle des critères de notation de la solidité financière des assureurs	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
Échelle de notation des émetteurs à court terme	A-1+	A-1	A-2, A-3	B, C, D		
Échelle de notation des émissions à court terme	A-1+	A-1	A-2, A-3	B, C, D		
ASSEKURATA Assekuranz Rating-Agentur GmbH						
Échelle de notation de crédit à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC/C, D
Échelle de notation des entreprises à court terme	A++	A		B, C, D		
Banque de France						
Échelle de notation de crédit ANACOT des émetteurs à long terme mondiale	1+	1, 1-	2+, 2, 2-	3+, 3, 3-, 4+, 4, 4-, 5+	5, 5-, 6+, 6, 6-	7, 8, P

Échelon de qualité de crédit	1	2	3	4	5	6
BCRA — Credit Rating Agency AD						
Échelle de notation à long terme mondiale	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
Échelle de notation à court terme mondiale	A-1+	A-1	A-2, A-3	B, C, D		
Échelle de notation à long terme des compagnies d'assurance retraite	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
Échelle de notation à court terme des compagnies d'assurance retraite	A-1+	A-1	A-2, A-3	B, C, D		
Échelle de notation à long terme des fonds de pension	AAA pf, AA pf	A pf	BBB pf	BB pf	B pf	C pf
Capital Intelligence Ratings Ltd						
Échelle de notation des émetteurs à long terme internationale	AAA, AA	A	BBB	BB	B	C, RS, SD, D
Échelle de notation des émissions à long terme internationale	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
Échelle de notation de la solidité financière des assureurs à long terme internationale	AAA, AA	A	BBB	BB	B	C, RS, SD, D
Échelle de notation des émetteurs à court terme internationale	A1+	A1	A2, A3	B, C, RS, SD, D		
Échelle de notation des émissions à court terme internationale	A1+	A1	A2, A3	B, C, D		
Échelle de notation de la solidité financière des assureurs à court terme internationale	A1+	A1	A2, A3	B, C, RS, SD, D		
Cerved Rating Agency S.p.A.						
Échelle de notation des entreprises à long terme	A1.1, A1.2, A1.3	A2.1, A2.2, A3.1	B1.1, B1.2	B2.1, B2.2	C1.1	C1.2, C2.1
Échelle de notation des entreprises à court terme	S-1	S-2	S-3	V-1, R-1		
CreditReform RatingsAG						
Échelle de notation des émetteurs à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	C, SD, D
Échelle de notation des émissions à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	C, D
Échelle de notation à court terme	L1	L2	L3	NEL, D		
CRIF Ratings S.r.l.						
Échelle de notation des émetteurs à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D1S, D

Échelon de qualité de crédit	1	2	3	4	5	6
Échelle de notation des émissions à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, DS
Échelle de notation des PME	SME1, SME2		SME3	SME4	SME5, SME6	SME7, SME8
Échelle de notation des émetteurs à court terme	IG-1		IG-2	SIG-1, SIG-2, SIG-3, SIG-4		
Échelle de notation des émissions à court terme	IG-1		IG-2	SIG-1, SIG-2, SIG-3, SIG-4		
DBRS Ratings GmbH						
Échelle de notation des obligations à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
Échelle de notation des billets de trésorerie et de la dette à court terme	R-1 H, R-1 M	R-1 L	R-2, R-3	R-4, R-5, D		
Échelle de notation de la solidité financière	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, R
Échelle de notation des pertes attendues	AAA(el), AA(el)	A(el)	BBB(el)	BB(el)	B(el)	CCC(el), CC(el), C(el)
Egan-Jones Ratings Co.						
Échelle de notation de crédit à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
Échelle de notation de crédit à court terme	A-1+	A-1	A-2	A-3, B, C, D		
EthiFinance S.L. (anciennement Axesor Risk Management S.L.)						
Échelle de notation à long terme mondiale	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
Échelle de notation à court terme mondiale	EF1+		EF1, EF2	EF3, EF4, EF5		
EuroRating Sp. z o.o.						
Échelle de notation à long terme mondiale	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
Fitch Ratings Ireland Limited						
Échelle de notation du risque de défaut des émetteurs à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, RD, D

Échelon de qualité de crédit	1	2	3	4	5	6
Obligations corporate finance — Échelle de notation à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C
Échelle de notation de la solidité financière des assureurs internationale à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C
Échelle de notation des contreparties de dérivés	AAA dcr, AA dcr	A dcr	BBB dcr	BB dcr	B dcr	CCC dcr, CC dcr, C dcr, RD dcr, R dcr
Échelle de notation à court terme	F1+	F1	F2, F3	B, C, RD, D		
Échelle de notation de la solidité financière à court terme des assureurs	F1+	F1	F2, F3	B, C		
GBB-Rating Gesellschaft für Bonitätsbeurteilung GmbH						
Échelle de notation à long terme mondiale	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
HR Ratings de México, S.A. de C.V.						
Échelle de notation à long terme mondiale	HR AAA(G)/HR AA(G)	HR A(G)	HR BBB(G)	HR BB(G)	HR B(G)	HR C(G)/HR D(G)
Échelle de notation à court terme mondiale	HR+1(G)/HR1(G)	HR2(G)	HR3(G)	HR4(G), HR5(G), HR D(G)		
ICAP CRIF S.A. (anciennement ICAP S.A.)						
Échelle de notation des émetteurs à long terme mondiale	AAA, AA	A	BBB	BB	B, CCC	CC, C, D
Échelle de notation des émissions à long terme mondiale	AAA, AA	A	BBB	BB	B, CCC	CC, C, D
INBONIS S.A.						
Échelle de notation à long terme	AAA/AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
Japan Credit Rating Agency Ltd						
Échelle de notation des émetteurs à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, LD, D
Échelle de notation des émissions à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
Échelle de notation des émetteurs à court terme	J-1+	J-1	J-2	J-3, NJ, LD, D		
Échelle de notation de crédit des émissions à court terme	J-1+	J-1	J-2	J-3, NJ, D		

Échelon de qualité de crédit	1	2	3	4	5	6
Kroll Bond Rating Agency Europe Limited						
Échelle de notation de crédit à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
Échelle de notation de crédit à court terme	K1+	K1	K2, K3	B, C, D		
Échelle de notation de la solidité financière des assureurs	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
modeFinance S.r.l.						
Échelle de notation à long terme mondiale	A1, A2	A3	B1	B2	B3	C1, C2, C3, D
Moody's Investors Service						
Échelle de notation à long terme mondiale	Aaa, Aa	A	Baa	Ba	B	Caa, Ca, C
Échelle de notation à court terme mondiale	P-1	P-2	P-3	NP		
Nordic Credit Rating AS						
Échelle de notation à long terme	AAA/AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D, SD
Échelle de notation à court terme	N1	N2	N3	N4, N5, N6		
Scope Ratings GmbH						
Échelle de notation à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D/SD
Échelle de notation à court terme	S-1+	S-1	S-2	S-3, S-4, D/SD		
S&P Global Ratings Europe Limited						
Échelle de notation de crédit des émetteurs à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, R, SD/D
Échelle de notation de crédit des émissions à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, C, D
Échelle de notation de la solidité financière des assureurs	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, SD/D, R
Échelle de notation des contreparties à la résolution d'établissements financiers à long terme	AAA, AA	A	BBB	BB	B	CCC, CC, SD, D
Échelle de notation des entreprises de taille intermédiaire (Mid-Market Evaluation)		MM1	MM2	MM3, MM4	MM5, MM6	MM7, MM8, MMD
Échelle de notation de crédit des émetteurs à court terme	A-1+	A-1	A-2, A-3	B, C, R, SD/D		

Échelon de qualité de crédit	1	2	3	4	5	6
Échelle de notation de crédit des émissions à court terme	A-1+	A-1	A-2, A-3	B, C, D		
Échelle de notation des contreparties à la résolution d'établissements financiers à court terme	A-1+	A-1	A-2, A-3	B, C, SD/D»		